



24 MARS 2025

HOTEL DE VILLE, SALLE DES DELIBERATIONS

Question de Mr Axel D. :

Thème : Places de Parking dans le centre-ville et impact sur le commerce

Monsieur le Maire,

Le retrait de places de parking dans le centre-ville de Chambéry risque-t-il d'impacter la fréquentation des commerces et, si oui, quelles mesures envisagez-vous pour compenser cette diminution et soutenir l'économie locale ?

Réponse de Mme Isabelle DUNOD, Adjointe au Maire chargée de la mobilité durable

Bonjour Monsieur,

La Ville de Chambéry est engagée dans un processus global et de dynamisation de son cœur de ville, avec de multiples objectifs en matière de requalification des espaces publics, plus agréables et plus apaisés, de renforcement de l'accessibilité du centre-ville, particulièrement en modes doux et partagés et de reconquête d'espaces publics.

Ces aménagements conduisent à mieux répartir la place de la voiture dans la ville, via une politique de stationnement qui a été remodelée pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des habitants et usagers du centre-ville (y compris les clients des commerces). L'objectif est de construire un cœur de ville où il fait bon vivre et fréquenter le riche tissu commercial et artisanal, que la Ville soutient également activement, et répondre ainsi aux nouvelles attentes des consommateurs.

Les interrogations suscitées par ces transformations pour construire la ville de demain sont légitimes. C'est pourquoi tous ces projets sont largement partagés avec les commerçants et artisans par le biais d'échanges réguliers avec leurs représentants et de temps dédiés de concertation à chaque nouvel aménagement.

La Ville porte aujourd'hui une ambition forte pour son centre-ville dans le cadre de la stratégie partenariale Cœur de Ville.

Cette ambition vise à répondre à plusieurs enjeux, auxquels nos villes sont confrontées :

- La nécessité de développer et d'encourager des modes de transports plus vertueux, qu'ils soient transport en commun, vélo, marche et ainsi de mieux partager la ville. Au-delà des enjeux écologiques, cela répond également aux attentes des usagers qui viennent majoritairement en centre-ville à pied, en vélo, ou en transports en commun (moins de la moitié des personnes qui fréquentent les centres-villes des villes moyennes viennent en voiture) ;
- Des espaces publics qui doivent rendre la ville à la fois plus vivable (problématique de chaleur urbaine) et plus agréable, pour répondre aux attentes des habitants mais également des usagers/consommateurs ;
- Le confortement d'un tissu commercial et artisanal, certes très riche à Chambéry, mais comme partout fragilisé par le contexte économique et l'évolution des modes de consommation.

Afin de répondre à ces enjeux, la Ville mène différentes politiques :

Une politique de stationnement équilibrée, visant à reconquérir de l'espace public pour d'autres usagers, redistribuer en ouvrage le stationnement en voirie et à remettre la voiture à sa juste place sans l'exclure :

- Deux parkings Ravet et Cassine, ont été créés, permettant avec leurs près de 1 000 places de compenser les suppressions en surface
- Une nouvelle politique de stationnement, applicable depuis janvier 2023 qui comprend des mesures favorables à l'attractivité commerciale notamment 30 minutes gratuites de stationnement en voirie (une fois par jour) et en enclos et ouvrages (sans limite par jour), la gratuité sur voirie entre 12h et 14h et des parkings Falaise et Château les samedis après-midi et des tarifs particulièrement attractifs en entrée de ville (ex : Falaise, 4h de stationnement pour 4€), l'expérimentation de bornes arrêts minutes « intelligentes » sur les nouveaux aménagements. Une communication via un « guide stationnement » est disponible sur le site de la Ville et en papier sur demande pour permettre aux commerçants de bien renseigner leurs clients sur l'ensemble des possibilités offertes par la Ville

Des aménagements d'espaces publics, qui encouragent la déambulation et favorisent le commerce :

- Les grands projets d'espaces publics de centre-ville font la part belle aux espaces piétonniers (cheminements retravaillés boulevard du théâtre, agrandissement et végétalisation des trottoirs devant les commerces boulevard du Général de Gaulle, réaffirmation du caractère piéton du haut de la rue de Boigne...);
- Une requalification qui renforce la nature en ville, pour lutter contre les îlots de chaleur, apporter de la fraîcheur et ainsi rendre la promenade plus agréable, offrir des espaces de respiration, en continuité d'un plateau piétonnier particulièrement apprécié des usagers et visiteurs ;
- Des travaux menés en étroite collaboration avec les commerçants : concertation en amont, information et accompagnement tout au long du chantier pour limiter au maximum la gêne

Une politique ambitieuse pour conforter le dynamisme commercial :

- Le soutien aux commerçants et artisans se traduit par une manager de commerce à l'écoute, une mise en visibilité de leur diversité (plateforme Chambéry, on y vit), une politique d'animation commerciale menée par la Ville ou en soutien de l'Union des commerçants tout au long de l'année ; la lutte contre la vacance commerciale, notamment par la foncière portée par Cristal Habitat (10M€ d'investissements pour remettre en location des locaux vacants) avec un taux de vacance à 9.4%, en deçà des villes de même catégorie ;

La recherche et l'accompagnement des porteurs de projet : prospection, aide aux travaux de rénovation... En conclusion, la Ville de Chambéry mène une politique globale et cohérente, qui vise bien à porter une ambition pour une ville plus agréable à vivre, à fréquenter et où les politiques d'aménagement des espaces publics et de stationnement répondent aux attentes des citoyens et soutiennent l'économie locale.

Si les comportements et les habitudes de déplacement sont amenés à évoluer (et les commerçants peuvent aussi accompagner ces évolutions, s'ils disposent de toutes les informations nécessaires pour communiquer avec leurs clients), la politique municipale est graduée et progressive.

Les commerçants doivent se sentir soutenus, car nous ne doutons pas et nous l'évaluerons à moyen terme, que les politiques menées porteront leurs fruits et seront bénéfiques pour renforcer l'attractivité de la ville et par là même le dynamisme de son tissu commercial.

Question de Mr Serge B. :

Thème : Parking de la Cassine et déposes minutes

Voici maintenant plusieurs années que le parking de la Cassine est opérationnel, toutefois depuis plusieurs années la partie réservée au bus n'est pas opérationnelle. Pourquoi ? Comment se fait-il que cet espace ne soit pas réhabilité afin d'augmenter les places de stationnements pour les déposes minutes ou autres mais trop souvent des gens peu scrupuleux se stationnent en partie sur la chaussée, ce qui est dangereux et fait prendre des risques à tous les usagers.

Certain de votre attention, recevez mes sincères salutations.

Réponse de Mme Isabelle DUNOD, Adjointe au Maire chargée de la mobilité durable

Bonjour Monsieur,

Le parking Cassine a été livré en 2021 avec un espace dédié aux cars en rez-de-chaussée avec 3 quais. Les déposes minutes sont assurées via le parking Q Park, qui permet à chaque automobiliste de disposer de 30 mn gratuites dans ce parking.

Par ailleurs, coté ville, 12 places d'arrêt minute ont été créés dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur gare, 6 places rue Sommeiller et 3 places rue du Maréchal Leclerc et 12 places d'arrêt minute sont également disponibles avenue de la Boisse.

Dans le cadre de l'évolution de la ZAC Cassine et notamment du positionnement de la future gare routière, temporairement situé au parc du Verney, différentes études ont été réalisées et ont conduit à retenir l'hypothèse d'une gare en 2 parties avec une partie sous le parking Cassine de 4 quais plutôt dédiés aux cars TER et 7 quais sur la pointe sud de la ZAC dédiés aux cars interurbains et aux service librement organisé (SLO). La Région Auvergne Rhône Alpes est compétente pour ces centres d'échanges. Des discussions techniques sont en cours entre les services de la Région, la SNCF et la Ville afin d'organiser la conduite de l'opération d'aménagement de 4 quais cette année. En effet, les 7 quais situés sur la ZAC de la Cassine ne pourront être réalisés que lorsque la construction de la ZAC sera plus avancée, d'ici quelques années.

Afin d'avancer sur la réalisation sous le parking Cassine dans les meilleurs délais, la Ville a proposé à la Région d'assurer la conduite de l'opération pour son compte. Ce sont ces modalités qui sont en cours de discussion

La question de la lutte contre le stationnement sauvage occupe toute notre attention. Nous appelons les usagers à faire preuve de civisme et à utiliser le parking mis gratuitement à disposition à cet effet. Il faut signaler que l'entrée est possible dans le parking, même lorsque celui-ci est complet. Nous allons demander au délégataire QPark de l'indiquer plus explicitement.

Des compléments de mobiliers urbains ont également été installés pour dissuader les stationnements illicites et dangereux.

Question de Monsieur Guy S pour le Conseil de Quartier du Laurier

Thème : Transformation du parking de la maison des associations

Le Conseil de Quartier du Laurier, unanime, souhaite émettre le vœu de voir le parking de la Maison des Associations transformé en parc urbain:

1° Parce que:

- à 50 m de la MDA, l'offre de parking a été augmentée de 500 places par la construction du parking Ravet,
- à 450 m le parking de l'Hôtel de ville offre 240 places,
- et à 650 m le parking de la Falaise offre 490 places,

avec ces 1230 places, le quartier du Laurier est largement doté en parking ouvrages.

2° Ce Parking a été identifié par la ville, comme source de chaleur importante lors de canicules, qui deviennent régulières et vont s'intensifier. Le végétaliser est une urgence.

3° Les inondations de Rennes, de Redon, de Valence et la proximité de la Leysse, doivent nous interpeller;

il est urgent d'accélérer la désimperméabilisation de la ville.

4° Cette année, la MDA va être réhabilitée, le parking va être le siège du chantier, les automobilistes vont se déshabituer de ce parking, cela sera l'occasion de cette transition vers une nouvelle vie de quartier.

5° il y a deux ans, à l'initiative de la Ville, le Conseil de Quartier du Laurier et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ont travaillé à ce projet de parc urbain; depuis, plus de nouvelles!

La création de ce parc apporterait un mieux vivre aux habitants du quartier, un potentiel supplémentaire à la MDA, et en le liant à la requalification de la place d'Italie, relancerait la vie commerciale et sociale du Faubourg Montmélian et du quartier.

Quand la Ville va-t-elle s'emparer de cette proposition?

Réponse de Mme Isabelle DUNOD, Adjointe au Maire chargée de la mobilité durable

La désimperméabilisation de la ville est un enjeu majeur pour la municipalité, et cela s'est notamment traduit par la construction d'une stratégie de désimperméabilisation afin d'adopter une approche permettant de prioriser les sites sur la base de critères environnementaux objectifs.

Le parking de la Maison des Associations fait partie des sites potentiels identifiés dans le cadre cette stratégie qui a notamment été présentée aux habitants en décembre 2024 lors d'un atelier de participation citoyenne sur cette thématique. Le parking de la MDA concentre un certain nombre d'enjeux qui le fait ainsi apparaître dans la liste des sites qui présentent un intérêt fort en matière de désimperméabilisation. A ce jour, il reste toutefois très utilisé par les usagers de la Maison des associations.

La stratégie de désimpermeabilisation a été construite afin d'apporter des critères objectifs de sélection des sites au vu de l'importance de l'enjeu et du nombre de projets potentiels. Un budget de 200 000 euros est ainsi alloué à cette stratégie. 160 sites potentiels ont été identifiés. Les sites ont été classés selon leur envergure et la complexité des projets.

Les projets d'envergure (qui nécessitent un budget propre) et les sites intermédiaires sont à décision du comité de pilotage tandis que les sites dits « de quartier » sont priorités avec les habitant.es.

Les sites ont été analysés sur les critères suivants :

- Confort d'été des espaces (surchauffe de jour) ;
- Ilot de chaleur urbain (surchauffe de nuit) ;
- Biodiversité ;
- Infiltration des eaux pluviales.

Cela permet d'apporter des éléments d'aide à la décision.

Pour 2025, deux projets pourront être menés par les services de la Ville : Curial (études) et la place du Palais de Justice – Robert Badinter.

Un atelier habitant.es fin 2024 a eu lieu afin de permettre aux habitant.es de sélectionner les projets dits « de quartier » pour 2025 et de fournir un avis consultatif aux élu.es pour les projets dits « Intermédiaires » de 2026. Le Parking de la maison des Associations fait partie de cette typologie de sites. Il a été classé en 2^{ème} position des sites intermédiaires lors de cet atelier habitant.es au regard des enjeux et de sa classification selon les différents critères environnementaux. Le programme de végétalisation des cours d'école (initié dès 2020 avec 13 cours d'école végétalisés à date), la démarche participative « Ville Perméable » (2021-2022) et les opérations de désimpermeabilisation de différentes envergures menées régulièrement par les services sont les premiers exemples de l'importance de la désimpermeabilisation pour la Ville de Chambéry. Les derniers projets en date, Boulevard du théâtre et Avenue Charles de Gaulle permettent la désimpermeabilisation d'une surface importante.

Les actions se poursuivent dans le cadre de la stratégie de désimpermeabilisation avec un projet important place du palais de justice en 2025 ainsi que des désimpermeabilisations dans les quartiers. Le comité de pilotage statuera sur les sites intermédiaires 2026 (dont fait partie le parking de la Maison des Associations) courant 2025, en s'appuyant notamment sur l'avis consultatif émis par les habitant.es lors de l'atelier de décembre 2024.

Vous sollicitez la ville au sujet de la désimpermeabilisation du parking de la maison des associations, en mentionnant à juste titre l'importance de la désimpermeabilisation de la Ville. Cet enjeu est partagé par la Ville de Chambéry qui mène une politique forte sur le sujet depuis 2020. Dans le but de permettre une meilleure transparence sur le choix de sites, la Ville a défini une stratégie de désimpermeabilisation en 2024 qui prend en considération l'ensemble des enjeux de la désimpermeabilisation afin de fournir des critères objectifs d'aide à la décision tout en impliquant les citoyen.nes dans la démarche. Le site du parking de la Maison des Associations fait ainsi partie des sites identifiés comme pertinents et faisant l'objet d'arbitrages au regard des moyens disponibles et du nombre de sites potentiels identifiés.

Une opération sur ce site devra tenir compte des usages actuels et des besoins incompressibles de stationnement pour le bon fonctionnement des associations, le reste des besoins en stationnement pouvant notamment être assuré par le parking Ravet à proximité immédiate.

Question de Mr Max C . :

Thème : Droit de vote des résident.es étranger.es

Bonjour,

Le réseau européen "Voting Rights for All Résidents (VRAR)" propose un texte aux villes européennes, pour qu'elles s'engagent à agir pour le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers.

En Savoie, seule la ville de BARBERAZ a signé ce document.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal. Ci-dessous, le texte de l'appel :

"Droit de Vote : Citoyenneté de résidence

Les villes européennes s'engagent Initiative européenne Pour plus de démocratie dans nos villes

Nous, les villes signataires, considérons nos communes comme des espaces de mise en œuvre des droits de l'Homme et sommes convaincues qu'une démocratie vivante repose fondamentalement sur une participation active de tous, les habitants et habitantes de nos cités.

En tant que villes, nous estimons que la migration ne reflète pas un état d'urgence, mais que c'est un phénomène naturel et récurrent dans l'histoire de l'humanité. Les villes, en particulier, sont des destinations pour l'immigration et, en tant que première et immédiate entité démocratique, elles sont mises au défi de garantir la participation citoyenne des personnes qu'elles accueillent.

Former une communauté démocratique vivante est un objectif qui doit appartenir tant aux immigrés qu'à leur société d'accueil. En tant que villes d'accueil, nous avons la responsabilité d'offrir ou de créer des conditions qui permettent de considérer les immigrés comme « égaux parmi les égaux ».

Dans cet esprit, nous ne faisons pas de différence entre les citoyens de nos villes en fonction de leur passeport. Nous considérons tous les résidents de nos cités comme des citoyens.

En tant que ville signataire, nous sommes heureux d'accueillir ceux qui ont adopté la nationalité de notre pays, mais nous ne voulons pas que d'autres soient exclus d'une participation égale à la vie démocratique dans notre communauté en raison de leur passeport.

Les citoyens titulaires d'un passeport de l'UE ont été actifs en tant qu'électeurs et élus depuis plus de 25 ans. Le droit de vote pour toute la population d'une même ville renforce la cohésion sociale, l'identité de cette ville et notre démocratie. La participation de tous est la réponse démocratique aux nationalismes et aux discriminations.

Par cette déclaration, nous plaidons pour l'adoption de législations nationales qui attribuent à tous les résidents de nos villes les mêmes droits de participation à la vie de la cité. Dans 14 des 27 pays de l'UE, c'est déjà une pratique courante.

Nous nous engagerons donc, au niveau local ou régional dans le cas des villes qui forment une entité régionale - comme Bruxelles, Berlin ou Vienne - pour que le droit de vote et d'éligibilité soit garanti à nos citoyens, quelle que soit leur nationalité.

Pour atteindre notre objectif, nous, en tant que villes, prendrons les mesures nécessaires via nos structures et instances politiques et coopérerons avec les organisations locales et régionales qui, dans le même esprit, œuvrent pour l'égalité de la participation politique.

Jusqu'à l'adoption des droits de vote souhaités, nous établirons un processus d'examen pour évaluer les progrès et ferons un rapport tous les trois ans aux instances municipales sur les avancées et les réalisations.

Réponse de Mme Sophie BOURGADE, Adjointe Chargée de la Ville inclusive de la lutte contre les discriminations et de l'égal accès au service public

La question posée évoque la possibilité pour la Ville de Chambéry de signer une tribune européenne en faveur du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers, indépendamment de leur nationalité. Il s'agit d'un appel porté notamment par le réseau européen "Voting Rights for All Residents" (VRAR), relayé en France via le réseau ANVITA – dont la Ville de Chambéry est membre active. La tribune à laquelle il est fait référence a été diffusée au printemps 2024 dans le cadre d'une campagne publique. Elle n'est plus ouverte à la signature, les contributions des collectivités ayant été clôturées peu de temps après sa publication.

Chambéry est une ville ouverte sur l'Europe et sur le monde, forte d'une longue tradition d'accueil qui s'enrichit des cultures d'ici et d'ailleurs.

La Ville de Chambéry a souhaité affirmer ses valeurs d'hospitalité et de solidarité en adhérant à l'Association nationale des villes et des territoires accueillants (ANVITA) et en adoptant sa charte le 12 novembre 2021. La Ville a renouvelé son adhésion chaque année depuis 2021.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Chambéry s'engage en soutenant financièrement de nombreuses associations impliquées dans la défense des droits des étranger-es et dans l'accueil des migrant-es en Savoie.

Depuis 2021, la Ville de Chambéry organise des cérémonies de parrainages et marrainages républicains entre des citoyens et citoyennes et des personnes exilées, en lien avec l'ANVITA et les associations du territoire. L'objectif de ces parrainages et marrainages est de favoriser l'inclusion des personnes exilées sur le territoire par la reconnaissance de leur présence, par la création de liens interpersonnels et par l'inclusion et la participation de la personne parrainée ou marrainée à la vie locale et à des temps de convivialité. Depuis le lancement de cette initiative, 69 personnes exilées ont été parrainées par des citoyen·nes et élu·es chambériens, signe fort de l'engagement continu de la municipalité pour une ville plus inclusive et solidaire.

En 2022-23, un diagnostic territorial des parcours et des organismes d'accompagnement à la parentalité et à l'éducation disponibles sur le territoire pour les parents dans les familles en situation d'exil a été réalisé en lien avec l'ANVITA dans le cadre du projet ODDyssee. Chambéry, Lomme (en banlieue lilloise) et Clermont-Ferrand étaient territoires pilotes. Ce dispositif a également inclus une formation des élu·es et des agents au phénomène des migrations et à l'analyse des idées reçues les plus communes sur le sujet.

En novembre 2024, la Ville de Chambéry a également co-organisé une rencontre régionale avec les villes et territoires accueillants de l'arc alpin en partenariat avec l'ANVITA. La matinée était dédiée à un temps d'échanges politiques autour des enjeux actuels de l'accueil sur les territoires de l'arc alpin, en présence de partenaires associatifs. L'après-midi était suivie d'une visite du centre d'hébergement le Bon accueil, d'une sensibilisation aux mécanismes de la montée des discours et actes xénophobes et de deux tables rondes thématiques (la première sur les mémoires liées aux migrations et à la question transfrontalière, et la seconde sur l'hébergement et le logement).

La Ville de Chambéry contribue également à la sensibilisation du grand public sur ces questions à travers la co-organisation du festival Migrant'Scène et l'organisation de la Quinzaine de l'égalité ainsi qu'en proposant notamment des événements culturels et des échanges sur les migrations et les discriminations ethno-raciales.

La municipalité a par ailleurs créé le Conseil de la Laïcité en 2022, une instance consultative sur les questions de laïcité, de diversité des convictions et de cohésion à Chambéry. Une campagne de communication sur la laïcité et sur son rôle dans la République a été installée dans l'espace public chambérien en 2024. Le Conseil de la Laïcité a reçu le prix de la laïcité de la République française en 2024.

La Ville de Chambéry est donc pleinement engagée en faveur du renforcement des droits des résidents étrangers, et agit en ce sens aux côtés du réseau ANVITA. Si la décision d'accorder le droit de vote aux étrangers ne relève pas des compétences municipales, Chambéry poursuit son engagement par le biais d'actions locales concrètes et d'un plaidoyer politique national pour une société plus inclusive et plus démocratique.